



À Saint-Ouen-sur-Iton, le 1er septembre 2021

Madame, Monsieur,

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) a l'obligation de s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets.

Pour ce faire, le tri sélectif à la source (compostage, collecte séparée des déchets, ...), est un geste qui est habituel à beaucoup d'entre-nous mais qui doit le devenir pour chacun de nous. Nous participons ainsi à la réduction de la nocivité des déchets pour l'environnement et la santé publique.

Autre argument important, le coût de traitement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter d'année en année. Si nous ne faisons rien, les dépenses auront augmenté de plus de 100 000 euros par an d'ici 2 ans.

Après un test sur les communes d'Aube et Saint-Hilaire-sur-Rille, la collecte des ordures ménagères en sacs translucides a fait ses preuves.

Ce système concerne aujourd'hui 16 communes, et les résultats sont tous conformes à nos attentes.

C'est pourquoi l'extension de ces modalités de collecte a été souhaitée par les membres du Comité Syndical du SMIRTOM, mais toujours dans une logique de maîtrise des coûts.

Ainsi, dès le jeudi 14 octobre vous bénéficierez d'une collecte des ordures ménagères en sacs translucides blancs et d'une collecte des emballages en porte à porte en sacs translucides jaunes. La mise en place de ces modalités de collecte entraîne un changement du jour de collecte. Vos déchets seront désormais collectés le jeudi (au lieu du vendredi).

Les emballages en verre et les papiers devront eux, toujours être déposés dans les conteneurs de tri existant sur les points d'apports volontaires.

Pour vous présenter ces évolutions, les ambassadeurs du tri du SMIRTOM de la région de L'Aigle mèneront une opération de porte à porte, du 13 septembre au 2 octobre 2021. Ils viendront à votre rencontre du lundi au samedi, de 9h30 à 13h et de 14h à 19h.

Ils vous distribueront gratuitement les sacs translucides, un sac de pré-tri réutilisable pour le verre ou les papiers, un calendrier des jours de collecte ainsi que la documentation nécessaire. Ils répondront également à vos questions.

Je vous remercie de leur réserver un bon accueil.

Le Président

D. NETZER

P.S. Pour tous renseignements, ne contactez pas votre mairie, adressez-vous au SMIRTOM (références ci-dessous).

Questions – Réponses au verso



Questions/Réponses

Les collectes des OMr (**O**rdures **M**énagères **r**ésiduelles) en sacs translucides blancs et des emballages en sacs translucides jaunes ont pour intérêt d'orienter les déchets vers les filières adaptées et d'inciter davantage à pratiquer le tri sélectif.

Ainsi, la part des déchets recyclés pourra augmenter, et celle des ordures ménagères pourra alors diminuer.



Comment obtenir mes sacs translucides ?

Un premier rouleau de 26 sacs translucides blancs de 30 litres et de 26 sacs translucides jaunes de 50 litres seront distribués gratuitement à chaque foyer, par les ambassadeurs du tri, du 13 septembre au 2 octobre.

Le renouvellement des sacs sera également gratuit, il faudra vous adresser à votre mairie. Pour les sacs translucides blancs (OMr), vous aurez le choix entre des 30 litres et des 50 litres. Pour les sacs translucides jaunes (Emballages), vous aurez le choix entre des 50 litres et des 100 litres.



Quand commencent les collectes des sacs translucides ?

La collecte des OMr (**O**rdures **M**énagères **r**ésiduelles) en sacs translucides blancs commence dès leur distribution, mais vos sacs opaques habituels seront encore tolérés jusqu'à la collecte du vendredi 8 octobre. Par contre, **à partir du Jeudi 14 octobre**, seuls les sacs translucides blancs fournis par le SMIRTOM seront collectés. Du 1er octobre au 31 mai, la collecte des sacs blancs sera réalisée tous les 15 jours, en alternance avec les sacs jaunes. En période estivale (du 1er Juin au 30 Septembre), la collecte des sacs blancs aura lieu toutes les semaines.

La 1ère collecte des sacs translucides jaunes (**E**mballages) se déroulera, elle, le Jeudi 21 octobre et aura lieu tous les 15 jours, toute l'année. Vous retrouverez les dates des collectes sur le calendrier qui vous sera distribué par les ambassadeurs du tri.



Puis-je utiliser des bacs à déchets pour déposer mes sacs de collecte ?

Oui, vous pouvez présenter vos sacs translucides à la collecte dans des bacs vous appartenant.



Que se passe-t-il en cas de présence de déchets non autorisés dans mon sac translucide blanc ?

Qu'il s'agisse d'un sac translucide blanc contenant des déchets recyclables ou dangereux, ou d'un sac translucide jaune contenant des déchets autres que des emballages recyclables, votre sac ne sera pas collecté. Un autocollant «ERREUR» lui sera apposé, indiquant la présence de déchets non conformes.

Vous devrez alors reprendre votre sac, en retirer les déchets non autorisés et le représenter à la collecte suivante.

En cas d'incompréhension ou de doute, l'ambassadeur du tri est à votre disposition pour vous apporter de plus amples explications. N'hésitez pas à appeler le SMIRTOM au 02 33 34 17 75.



Que deviennent les conteneurs jaunes sur les aires de tri sélectif ?

Ils restent en place, et une ouverture adaptée leur permet maintenant de recevoir vos cartons vides et aplatis.

Trier ses déchets : 4 bonnes raisons

- c' est indispensable pour pouvoir les recycler
- c' est protéger l'environnement
- c' est préserver nos ressources naturelles
- c' est économiser de l'énergie et soutenir l'emploi